

Identification des pôles Sportifs Spécialisés en Algérie. Cas de la Boxe

Article original

Reçu le 22/03/2017

Accepté le 26/03/2017

Idir. Iddir¹, Karim. Aiouaz²

1. Laboratoire des Sciences Biologiques Appliquées au Sport, ESSTS
Dely-Ibrahim, Idir.africa@gmail.com
2. ESSTS Dely-Ibrahim

Résumé

L'étude vise à proposer un dispositif organisationnel permettant l'identification et la localisation d'entités territoriales comme étant « pôles sportifs » et de simuler son application sur les données du Mouvement Sportif National. Quatre indicateurs ont été retenus à savoir le taux de la population jeune, la disponibilité d'un encadrement spécialisé qualifié, la couverture par l'infrastructure spécialisée et enfin les tendances de pratique sportive. Trois (03) types de pôles ont été adoptés, le pôle de développement (Wilaya), le pôle de performance (Régional) et le pôle d'Excellence (National). La simulation de cette approche pour le cas de la boxe a consacré la Wilaya d'Alger en tant que pôle d'excellence. Comme pôles de performances, les Wilaya de Ain Defla, de Saida, de Constantine, Tindouf, Sétif, Mostaganem, Msila, Ghardaïa et Tamanrasset ont été identifiées pour chacune de leurs régions respectives.

Mots Clés : Pôle, Wilaya, Région, Critères, Performance, Excellence.

Abstract : Identification of specialized sports poles in Algeria: the case of boxing

This study aims to propose an organizational device, allowing the identification and the localization of Territorial entities as "sports poles", and to simulate its application on National Sports Movement data. Four indicators were selected, namely: youth population rate, availability of qualified and specialized supervision, coverage of specialized infrastructure and sporting trends. Three (03) types of Poles were adopted, Development pole (Wilaya), Performance pole (Regional) and Excellency pole (National). The simulation of this approach for the case of boxing has consecrated the Wilaya of Algiers as a pole of Excellence. As poles of performance, Wilayat of Ain Defla, Saida, Constantine, Tindouf, Setif, Mostaganem, Msila, Ghardaïa and Tamanrasset were identified for each of their respective regions.

Key words : Pole, Wilaya, Region, Critirias, Performance, Excellency.

ملخص: تحديد الأقطاب الرياضية المتخصصة في الجزائر دراسة حالة الملاكمة

تهدف هذه الدراسة إلى إقترح وجهة تنظيمية تسمح بتحديد وتعيين كيانات إقليمية كأقطاب رياضية وتطبيق هذه الوجهة على معطيات الحركة الرياضية الوطنية. أربعة مؤشرات إستعملت في إطار هذه الدراسة: نسبة الفئة الشبابية للسكان، توفر الإطارات المتخصصة ذات الكفاءة، التغطية بالمنشآت المتخصصة، وأخيرا تقاليد الممارسة أو الميول الرياضي.

ثلاث (03) أنواع من الأقطاب تم إدراجها في الدراسة: القطب التنموي (القطب الولائي)، القطب النخبوي (قطب جهوي) و قطب الإمتياز (قطب وطني). تطبيقا لهذه المقاربة التنظيمية بالنسبة لحالة رياضة الملاكمة، رتبت ولاية الجزائر كقطب الإمتياز لهذه الرياضة. بالنسبة للأقطاب النخبوية (الجهوية)، رتبت ولايات عين الدفلى، سعيدة، قسنطينة، تندوف، سطيف، مستغانم، مسيلة، غرداية و تمراست كأقطاب لكل من جهاتها المعنية.

الكلمات الدالة: القطب، الولاية، الجهة، المقاييس، الأداء، الإمتياز.

Introduction

L'importance sociale du sport et sa place parmi les indicateurs de développement humain, fait qu'il est plus que nécessaire d'ériger et de promouvoir une société sportive comme vecteur des idéaux de paix, de solidarité, de citoyenneté et de cohésion sociale.

Dans son introduction, le schéma directeur des sports et des grands équipements sportifs à l'horizon 2025, élaboré par le ministère de la jeunesse et des sports en juin 2008, Prône « une refondation des approches et interventions publiques en matière d'organisation sportive. Cette organisation se définit selon ce schéma à travers « la planification et la cohérence des actions, l'optimisation des infrastructures, la valorisation des ressources humaines, la mutualisation des moyens, la fédération des énergies, la mobilisation de l'ensemble des acteurs et le rétablissement des équilibres territoriaux ».

Ce schéma, est articulé autour d'un diagnostic prospectif qui permet une meilleure visibilité du secteur et des lignes directrices d'action et de projections quantifiées aux différents termes temporels et pour tous les espaces, national, régional et local.

Cette préoccupation à propos d'une vision prospective des approches organisationnelles est contenue dans *la loi n° 01-20 du 12 décembre 2001* relative à l'aménagement et au développement durable du territoire qui stipule dans son article 40 que « Dans le cadre des options nationales d'aménagement et de développement durable du territoire, le schéma directeur des sports et des grands équipements sportifs définit les objectifs de l'état pour encourager l'accès des citoyens aux services, aux équipements, aux espaces et sites relatifs aux pratiques sportives sur l'ensemble du territoire en prenant en compte les moyens et les besoins en formation et l'évolution des pratiques. Il projette

l'implantation de pôles sportifs et guide la mise en place des services et équipements structurant y afférents ».

L'application de cette orientation politico-économique pose une double problématique méthodologique quand à sa mise en œuvre lorsqu'il s'agit d'arrêter les critères d'éligibilité, les plus objectifs qui soient, à appliquer pour ériger une circonscription géographique du territoire national au rang de « Pôle Sportif ». Ceci d'une part, d'autre part, la différenciation typologique de ces pôles sportifs par rapport à des missions spécifiques distinguées, nécessite aussi une réponse précise. Greffier (2002), lui propose une territorialisation différenciée en fonction des usagers potentiels.

Cette réponse est indispensable pour permettre leur hiérarchisation dans un système sélectif qui se doit d'être systématiquement articulé et pyramidé de bas en haut, tout en répondant à la définition de l'« organisation sportive » telle que proposée par Bayle (2007).

Textuellement, voici les deux questions auxquelles ce travail tentera de répondre :

1. Quels sont les critères objectifs connus ou à asseoir pour classer la « sportivité » des différentes entités territoriales nationales au rang de « pôles sportifs » dans leurs différents niveaux et pour chacune des disciplines sportives soumises à étude ?

2. Quelle seraient la meilleure différenciation de ce concept de « polarisation sportive » pour pouvoir lui conférer une structuration opérationnelle apte à en faire un système organisationnel complet et intégral ? (Quels sont les différents niveaux de pôles sportifs à envisager ?)

Tel seront les deux grands questionnements auxquels tachera ce travail de répondre dans le souci de fournir un outil intellectuel d'aide à la décision destiné aux autorités chargées d'organiser le sous-système national du sport compétitif, notamment. En effet, le constat est aisément relevé quand à l'inefficacité de l'« organisation » actuelle en matière de développement et de la généralisation de la pratique sportive compétitive et son incapacité à générer de la performance de façon durable et de niveau international. Il ressort de la littérature qu'au sens général, la notion de « pôle », véhicule l'idée d'attractivité et d'effet d'un noyau central exerçant son action sur un espace donné en lui procurant un effet d'entraînement dans un domaine donné.

Un pôle sportif peut donc à partir de cette définition, être compris comme étant une circonscription territoriale (une commune) qui capitalise les meilleures conditions à même de lui conférer un certain leadership en matière de productivité sportive dans un sport donné.

En guise d'hypothèse de travail à notre premier questionnement ci dessus formulé, nous soumettrons à la vérification de la véracité et du degré d'adoptabilité de quatre indicateurs essentiels. Ce sont des indicateurs

susceptibles de constituer des critères fiables mais surtout aisément quantifiables pour identifier une circonscription en tant que pôle sportif. Il s'agit de :

1. La demande de pratique sportive, incarnée par le taux de la population jeune.
2. La disponibilité infrastructurelle matérialisée par le nombre d'infrastructures spécialisées existantes.
3. La couverture par un encadrement technique qualifié et spécialisé indiquée par le nombre d'entraîneurs qualifiés disponibles.
4. La tradition de pratique sportive ou les penchants déjà existant dans la circonscription territoriale et qui sont sensés être révélés par le nombre de licenciés.

Le facteur géo-climatique peut intervenir comme paramètre éliminatoire dans le cas de certaines disciplines sportives, nécessitant des conditions d'ordre géographique et/ou climatique particulières telles que les sports de voile (pour l'existence ou non de plans d'eau adéquats) et les sports de montagne (pour l'aménagement des espaces de glisse) Mao, Hautbois, Langenbach (2009) désignent ce critère de « ressources naturelles et environnementales ».

Ce dernier critère ne sera évidemment pas inclus dans les variables de notre présente étude, eu égard à son impact strictement exclusif pour certaines disciplines.

- L'importance de la population jeune permet de situer l'importance de la demande potentielle de la pratique sportive spécialisée comme préconisé par De Bruye, Le Manq (2008).
- La disponibilité d'un encadrement spécialisé qualifié, garantit une prise en charge professionnelle de la pratique et surtout la pleine expression des potentialités sportives.
- La couverture par l'infrastructure spécialisée contribue largement à l'attraction vers la pratique d'une discipline donnée et améliore les chances de l'extension et de la pérennité de sa pratique.
- La tendance ou la tradition de pratique reflète le niveau de développement déjà atteint dans une circonscription donnée dans la pratique d'une discipline donnée De Bruye, Le Manq, (2008). Ce facteur est généralement sous tendu par le nombre de licenciés inscrits.

Comme Hypothèse de travail opposable à notre deuxième questionnement relatif à la structuration à donner à cette notion de pôle sportif et aux missions à conférer à chacun des rangs de cette structuration, nous étudierons dans le cadre de ce travail, le degré de cohérence d'une hiérarchisation à trois niveaux, simulées pour un certains nombre de disciplines sportives dite d'« utilité publique ».

- a) Le pôle à rayon d'action « réduit » opérant l'échelle wilalay (Que nous désignerons de « pôle de développement »)
- b) Le pôle à rayon d'action « intermédiaire » opérant à l'échelle régionale (Que nous désignerons de « pôle de performance »)

c) Le pôle à rayon d'action « global » opérant à l'échelle Nationale (Que nous désignerons de « pôle d'excellence »).

Cette structuration est évidemment inspirée de la définition fondamentale de la notion de pôle ci dessus rapportée, mais elle est surtout calée sur les dispositions de découpage organisationnel du territoire national retenu dans le schéma directeur de l'aménagement du territoire précédemment évoqué. (Voir Tableau 1, au chapitre suivant)

Concrètement et conformément à ce document officiel des autorités chargées de la planification de l'aménagement du territoire national, ce dernier serait aménageable selon 09 régions géographiques principales.

La structuration en trois type de pôles (de Développement, de Performance et d'Excellence) que nous proposons plus haut, permettrait une prise en charge de la pratique sportive non seulement sur le plan quantitatif, par la localisation des communes-pôles de « développement » dans chacune des 48 Wilayas, mais aussi sur le plan qualitatif par la régionalisation sportive du territoire en identifiant des wilayat-pôles « de performance », 9 régions conformément au Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT), MJS (2008). Enfin, la centralisation se fera autour d'une wilaya-pôle « d'excellence » par discipline.

L'identification de ces pôles à pour finalité de:

- Permettre la pleine expression des potentialités sportives spécifiques à différentes régions du territoire national.
- Rationaliser les programmes de développement et d'aménagement sectoriels
- Favoriser l'équité des chances en matière de perspectives de développement en fonction des potentialités de ces régions. Ce qui a déjà était suggéré par Arpaillange, Darlan, Montané (2002).

1. Méthodes

L'étude se présente sous forme d'une recherche opérationnelle visant à proposer un dispositif organisationnel permettant l'identification et la localisation d'entités Territoriales comme étant « pôle sportif » et de simuler son application sur les données

du Mouvement Sportif National. Il s'agit d'investiguer dans une première étape la bibliographie spécialisée pour rassembler et assoir les éléments de réponse aux deux hypothèses précédemment énoncées, et de simuler dans un deuxième temps, leur mise en application sur la discipline « Boxe » ainsi que pour certaines disciplines sportives pour des besoins de classement. Au total, neuf (09) disciplines sportives dites d'utilité publique (conformément aux dispositions réglementaires le consacrant en tant que tel) sont concernées. Il s'agit du Foot Ball, Hand Ball, Basket Ball, Volley Ball, Athlétisme, Natation, Gymnastique, Judo, Boxe.

Pour l'étude de la 1^{ère} Hypothèse, le premier des quatre indicateurs retenus à savoir le taux de la population jeune, a été relevé directement des données du recensement national opéré en 2008.

Les trois autres critères retenus pour cette étude à savoir, la disponibilité d'un encadrement spécialisé qualifié (nombre de techniciens spécialisé/ population jeune), la couverture par l'infrastructure spécialisée (nombre d'infrastructures spécialisé/population jeune), les tendances de pratique sportive (nombre de licenciés/population jeune), les 48 Directions de la Jeunesse et des Sports du territoire national ont été mise à contribution pour nous rassembler les données statistiques de leurs Wilayat respectives.

Les quatre différents critères retenus sont pondérés en fonction de leur importance et conjugués dans un indicateur commun que nous avons appelé : **Indice de Potentiel Sportif (I.P.S)**.

La Formule proposée se présente comme suit :

$$I.P.S = P.P.J + P.T.E.S + P.T.I.S + P.T.L$$

I.P.S : *Indice de potentiel sportif (entre 1 et 48 points).*

P.P.J: Pondération de population jeune (*entre 1 et 48 points*).

P.T.E.S: Pondération du taux d'encadrement spécialisé (*entre 1 et 48 points*).

P.T.I.S: Pondération du taux d'infrastructure spécialisée (*entre 1 et 48 points*).

P.T.L: Pondération du taux de licenciés (*entre 1 et 48 points*).

Tableau 1 : *Découpage territorial adopté dans le cadre du SNAT.*

N°	REGION	WILAYAS INCLUSES
1	NORD CENTRE	ALGER, BOUMERDES, TIZI-OUZOU, BEJAIA, BOUIRA, BLIDA, MEDEA, TIPAZA, AIN DAFLA, CHLEF.
2	NORD EST	ANNABA, ELTARF, GUELMA, SOUK AHRAS, SKIKDA, CONSTANTINE, JIJEL, MILA.
3	NORD OUEST	ORAN, MOSTAGANEM, RELIZANE MASCARA, SIDI BEL ABBAS, AIN TEMOUCHENT, TLEMSEN.
4	HAUT PLATEAUX CENTRE	MSILA, DJELFA, LAGHOUAT.
5	HAUT PLATEAUX EST	SETIF, BORDJ BOU ARERIDJ, BATNA, OUM EL BOUAGHI, KHENCHLA, TEBESSA.
6	HAUT PLATEAUX OUEST	SAIDA, TIARET, TISSEMSILT, NAAMA, EL BAYAD.
7	GRAND SUD	TAMANRASSET, ILLIZI.
8	SUD EST	BISKRA, EL OUED, OUARTA, GHARDAIA.
9	SUD OUEST	BECHAR, ADRAR, TINDOUF.

Pour l'étude de la 2^{ème} Hypothèse (degré d'adoptabilité de la hiérarchisation en trois types de pôles sportifs). Il s'agit d'asseoir opérationnellement parlant la cohérence de la conception organisationnelle entrevoyant la différenciation de la typologie des pôles sportifs en plusieurs dimensions de rayonnement (Réduite, moyenne et globale). Cette approche a été élaborée en adéquation avec les dispositions du schéma directeur de l'aménagement du territoire horizons 2025 sus évoqué et prévoyant un découpage stratégique du territoire en 09 régions essentielles conformément au tableau 1.

2. Résultats

L'exploitation des données statistiques relatives aux différents critères retenus et conjugués sous forme d'un indice de potentiel sportif (I.P.S) a permis de dresser un classement du potentiel sportif de chacune des 48

wilayas ainsi qu'une carte sportive nationale par discipline reflétant le profil sportif de chacune des 48 Wilaya du territoire national.

Dans le cadre de cet article, nous exposons ci après le résultat de cette simulation pour le cas de la boxe.

2.1. Carte sportive nationale par discipline (Cas de la Boxe)

Ce premier élément d'analyse consiste en fait en une illustration des résultats de l'application de la formule de calcul de l'indice du potentiel sportif (IPS) pour les 48 wilayas du territoire National.

Cette classification nous désigne uniquement les wilayas identifiées Pôle Régional (de performance) de leur région respective ainsi que la wilaya identifiée pôle national (d'excellence) de tout le territoire national.

Tableau 2 : Pôle National (Excellence) et Pôles Régionaux (De Performance) en Boxe

N°	REGION	Pôle d'excellence	Pôles de performance
1	NORD CENTRE	Alger	Ain Defla
2	NERD EST	Alger	Constantine
3	NORD OUEST	Alger	Mostaganem
4	HAUT PLATEAUX CENTRE	Alger	Msila
5	HAUT PLATEAUX EST	Alger	Sétif
6	HAUT PLATEAUX OUEST	Alger	Saida
7	GRAND SUD	Alger	Tamanrasset
8	SUD EST	Alger	Ghardaia
9	SUD OUEST	Alger	Tindouf

2.2. Le Profil Sportif Local (par Wilaya)

Comme deuxième élément de résultat conséquemment à la définition de l'Indice du Potentiel Sportif Wilayal, il nous a été offert la possibilité de dresser le profil sportif spécialisé de chacune des wilayas en hiérarchisant les

09 disciplines soumises à l'étude en fonction de leur (IPS).

Les Tableaux 3, 4 et 5 ci après rassemblent les profils sportifs de chacune des 48 wilayas du territoire national donnant ainsi un aperçu sur le niveau de développement différencié de ces disciplines sportives en leur sein.

Tableau 3 : Place de la Boxe dans le Profil Sportif Spécialisé des Wilayas codées de 1 à 15

Code Wilaya	Wilaya	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	Adrar	ATH	FB	BOXE	HB	BB	NAT	JUD	VB	GYM
2	Chlef	VB	BB	JUD	ATH	NAT	BOXE	HB	FB	GYM
3	Laghouat	VB	BB	NAT	ATH	FB	HB	JUD	BOXE	GYM
4	Oum El Bouaghi	FB	BB	HB	JUD	ATH	VB	NAT	BOXE	GYM
5	Batna	VB	BB	ATH	JUD	BOXE	FB	HB	NAT	GYM
6	Bejaia	VB	ATH	BOXE	HB	GYM	JUD	NAT	BB	FB
7	Biskra	ATH	BB	HB	VB	NAT	FB	JUD	BOXE	GYM
8	Bechar	BOXE	GYM	ATH	FB	BB	HB	JUD	VB	NAT
9	Blida	GYM	BOXE	JUD	VB	BB	NAT	HB	FB	ATH
10	Bouira	HB	NAT	GYM	JUD	BOXE	BB	VB	FB	ATH
11	Tanarasset	FB	ATH	VB	BB	HB	GYM	BOXE	JUD	NAT
12	Tebessa	BB	NAT	FB	BOXE	VB	ATH	HB	JUD	GYM
13	Tlemcen	NAT	VB	BOXE	BB	ATH	FB	JUD	HB	GYM
14	Tiaret	VB	BOXE	FB	JUD	HB	BB	ATH	NAT	GYM
15	Tizi Ouzou	BOXE	ATH	JUD	VB	HB	BB	NAT	FB	GYM

Tableau 4 : Place de la Boxe dans le Profil Sportif Spécialisé des Wilayas codées de 16 à 30

Code Wilaya	Wilaya	1	2	3	4	5	6	7	8	9
16	Alger	BOXE	BB	JUD	GYM	ATH	VB	HB	NAT	FB
17	Djelfa	GYM	VB	BOXE	ATH	BB	NAT	JUD	HB	FB
18	Jijel	BB	JUD	GYM	NAT	ATH	VB	FB	HB	BOXE
19	Sétif	VB	BB	BOXE	ATH	FB	JUD	NAT	HB	GYM
20	Saida	BOXE	GYM	FB	BB	HB	ATH	NAT	VB	JUD
21	Skikda	JUD	BB	HB	GYM	FB	BOXE	ATH	NAT	VB
22	Sidi Bel Abbes	JUD	VB	GYM	ATH	BB	BOXE	HB	FB	NAT
23	Annaba	JUD	BB	ATH	NAT	VB	GYM	HB	FB	BOXE
24	Guelma	JUD	GYM	HB	NAT	BB	BOXE	FB	VB	ATH
25	Constantine	VB	BB	BOXE	JUD	NAT	HB	ATH	FB	GYM
26	Médéa	GYM	VB	JUD	BOXE	NAT	FB	HB	BB	ATH
27	Mostaganem	GYM	BOXE	HB	FB	NAT	JUD	ATH	VB	BB
28	Msila	BOXE	FB	NAT	JUD	VB	BB	ATH	HB	GYM
29	Mascara	BB	GYM	FB	JUD	VB	HB	ATH	NAT	BOXE
30	Ouargla	BB	HB	ATH	VB	NAT	FB	JUD	BOXE	GYM

Tableau 5 : Place de la Boxe dans Profil Sportif Spécialisé des Wilayas codées de 31 à 48

Code Wilaya	Wilaya	1	2	3	4	5	6	7	8	9
31	Oran	GYM	HB	NAT	VB	JUD	FB	ATH	BB	BOXE
32	El Bayadh	FB	ATH	JUD	NAT	HB	BB	VB	BOXE	GYM
33	Illizi	FB	VB	JUD	GYM	ATH	HB	BB	BOXE	NAT
34	Bordj Bou Arreridj	BOXE	FB	HB	BB	VB	NAT	ATH	JUD	GYM
35	Boumerdes	JUD	BB	BOXE	HB	ATH	NAT	FB	VB	GYM
36	El Taref	JUD	BOXE	ATH	HB	FB	BB	VB	NAT	GYM
37	Tindouf	NAT	BOXE	HB	JUD	FB	ATH	BB	VB	GYM
38	Tissemssilt	HB	FB	GYM	NAT	BB	BOXE	ATH	VB	JUD
39	El Oued	VB	FB	HB	NAT	ATH	BB	BOXE	JUD	GYM
40	Khenchla	FB	HB	ATH	BB	VB	BOXE	JUD	NAT	GYM
41	Souk Ahras	JUD	HB	VB	FB	ATH	BB	BOXE	NAT	GYM
42	Tipaza	BB	HB	NAT	BOXE	FB	VB	JUD	ATH	GYM
43	Mila	NAT	HB	BB	VB	BOXE	FB	ATH	JUD	GYM
44	Ain Defla	BOXE	ATH	BB	JUD	HB	FB	VB	NAT	GYM
45	Nâama	HB	ATH	VB	GYM	FB	BB	BOXE	NAT	JUD
46	Ain Témouchent	BB	GYM	ATH	FB	BOXE	JUD	HB	VB	NAT
47	Ghardaia	JUD	VB	BB	HB	BOXE	NAT	ATH	FB	GYM
48	Relizane	BOXE	JUD	NAT	FB	BB	VB	ATH	HB	GYM

3. Discussion

L'identification des pôles « de développement » pour chacune des 48 wilayas nécessitant la disponibilité des données par commune, nous a été impossible à simuler, dans le cadre de ce travail. En effet, ce sont 1541 communes du territoire national pour les quelles il aurait fallu calculer l'Indice du Potentiel Sportif (IPS) pour en identifier les pôles locaux (par wilaya) « pôles de développement », ce qui n'était pas l'objectif en soit de l'étude.

Le tableau 2 simulant une identification des pôles sportifs (d'excellence et de performance), contribuerait à assoir une politique d'optimisation de la mise à la disposition des localités à hauts potentiels sportifs pour chacune des disciplines sportives, les moyens humains,

infrastructurels, matériels et financiers nécessaires à la pleine expression de leurs potentiels, tel que recommandés d'ailleurs dans les travaux de Arpaillage et al. (2002).

Bien évidemment l'importance de ces derniers (moyens financiers) serait défini en fonction du niveau de ce pôle (de développement, de performance ou d'excellence) et gagnerait à être assorties d'un système d'obligation de résultats mettant en concurrence l'ensemble des entités territoriales productives en matière d'amélioration de leur potentiel sportif. Le statut de « pôle » n'étant pas définitif, il pourrait être perdue et réacquit en fonction du classement périodique opéré selon la critériologie sus arrêtée.

Comme il a été précisé plus haut, la simulation de l'identification des pôles de « développement » étant astreinte à la disponibilité des données statistiques par commune et pour chacune des wilayat, ceci nous a limités dans le cadre de ce travail, à la simulation de l'identification des pôles « d'excellence » et « de performance » (national et régionaux) seulement. Cette simulation a été réalisée à titre démonstratif afin d'apprécier le degré d'opérationnalité de l'approche proposée par cette étude.

De son côté, le Profil Sportif Wilayat illustré par les tableaux 3, 4 et 5 constituerait un indicateur identifiant non seulement les disciplines en pôle-position en matière de développement multidisciplinaire dans chacune des wilayas, mais aussi un révélateur des disciplines « sous développées » restant à la traîne en matière de potentiel sportif. Ceci est à même d'aider à assoir une politique non seulement de renforcement des potentiels existant mais aussi de lancement d'une stratégie d'irradiation des « déserts sportifs ». C'est justement l'identification de ces « déserts sportifs » par discipline sportive qui reste le premier pas en matière de politique de densification de l'« offre de pratique » sportive spécialisée de proximité, principal garant de retour d'investissement à plus ou moins long terme des investissements consentis et de concrétisation de l'objectif de reproductivité et durabilité des résultats sportifs.

Conclusion

De toute évidence la présente simulation ne constitue nullement un « Référentiel » immuable pour l'identification des pôles sportifs tels qu'ils étaient arrêtés dans leur typologie dans cette étude. Ceci est amputable à deux raisons essentielles. La première de ces raisons est liée au caractère évolutif des données statistiques mises à notre disposition qui sont amenées à changer périodiquement, la deuxième consiste en la nécessité de parfaire le dispositif même de recueil de ces données ainsi que d'autres d'ailleurs, auprès des services concernés. Cependant, nous estimons que l'objectif méthodologique de cette présente étude est largement atteint dans la mesure où elle a permis de proposer une approche opérationnelle cohérente et aisément envisageable en pratique pour en faire un véritable outil d'aide à la décision en matière d'identification des pôles sportifs en Algérie.

Références

- Arpaillange, C., Darlan, C., Montané, M-A. (2002). La réponse publique aux pratiques sportives auto organisées : Une double filière pour des territoires éclatés. *Sud-Ouest européen*, 13, 95-100.
- Bayle, E. (2007). Essai de définition du management des organisations sportives : objet, champ, niveaux d'analyse et spécificités des pratiques managériales. *Staps*, N° 75, 59-81.
- De Bruye, F., Le Manq, F. (2008). Les apports de la démographie dans la croissance des populations

sportives : Regards croisés sur les licenciés de la FFN et de la FFE. *Staps*, 80, 61-72.

Greffier, L. (2002). La descente de Kanyon : Des territoires en concurrence. *Sud-Ouest européen*, 13, 95-100.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (2001). Loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire national. *JORADP*, 77, 15-24.

Ministère de la Jeunesse et des Sports (2008). Schéma Directeur des Sports et des grands équipements Sportifs. Horizons 2025. CENEAP.

Mao, P., Hautbois, C., & Langenbach, M. (2009). Développement des sports de nature et de montagne en France: diagnostic comparé des ressources territoriales. *Revue Géographie, économie, société*. 11 (4), 301-313.